

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 25 janvier 2007
à la Salle de Spectacles**

5^{ème} séance 2006-2007

Séance du jeudi 25 janvier 2007, 20 heures

Présidence de M. Jacques Studer, président

Le Président, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers à la cinquième séance de l'année 2006-2007.

"J'adresse mes **meilleurs vœux pour l'année 2007**, à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à vous Mesdames et Messieurs membres du Conseil communal, à notre huissier, ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui dans la salle ou derrière leur petit écran nous font l'honneur de suivre nos débats. Je souhaite également une bonne et heureuse année 2007, à toutes vos familles et tous vos amis.

D'après les spécialistes, la situation économique de notre pays se présente favorablement pour 2007. Cette perspective, si elle se confirme, aura des incidences favorables sur toutes celles et tous ceux qui craignent pour leur emploi. Je leur souhaite de pouvoir travailler plus sereinement.

Je souhaite à tous les entrepreneurs, petits ou grands, qui se battent pour sauver leur entreprise de réussir leur pari.

Je souhaite à toutes les jeunes filles et les jeunes gens à la recherche d'un apprentissage, d'une formation de trouver la profession de leurs rêves.

Je souhaite aux personnes âgées de vivre une année 2007 bien entourées par leurs proches.

Je souhaite que chacune et chacun prenne conscience que la planète est menacée. Qu'il faut penser à la préserver.

Je **nous** souhaite particulièrement plein succès dans nos activités de Conseillères et Conseillers, afin que nous répondions au mieux aux demandes et aux besoins de toutes les citoyennes et les citoyens de notre commune.

Je pourrais encore vous souhaiter une foule de bonnes choses, comme :

Le bonheur, la santé, l'argent, l'amour, mais je m'arrête là.

Encore tous mes Vœux, et bonne année 2007."

Il reprend ensuite le déroulement habituel de la séance. Conformément à l'art. 62 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

65 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes

Arielle Bonzon

Marcelle Bourquin

Anne Giroud

Eva Gloor

Rosana Joliat

Marta Pinto

Armande Reymond

MM.

Matthias Abderhalden

Olivier Barraud

Pascal Barraudy

Hasan Dinc

Christophe Kocher

Pache Philippe

Bastien Reymond

M. Alexandre Goedecke, démissionnaire, est absent.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la cinquième séance ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Il ouvre la discussion, puis la discussion n'étant pas demandée, elle est close. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006.
2. Démission.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communication au Conseil communal sur l'état des interpellations, postulats, motions, etc. en suspens au 30 juin 2006 ou en cours d'étude.
6. Présentation du programme de législature 2006-2011.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances.
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du Règlement du Conseil communal.
10. Pétition "Pour la sauvegarde d'un espace convivial – le centre ville de Renens et en particulier sa place du marché doivent rester des lieux accessibles à chacune et à chacun".
M. Jean-Daniel Roulier, Président-rapporteur.
11. Préavis No 9 - Ancienne usine Fly - Société vaudoise de logements à loyers modérés (SVLM), société acquéreur des parcelles Nos 954 et 1034 - Participation financière de la commune
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
12. Préavis No 10 - Modification de l'éclairage public de l'avenue des Baumettes.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
13. Préavis No 11 - Crédit d'étude pour l'agrandissement, la transformation et la rénovation du site scolaire de Florissant.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
14. Propositions individuelles et divers.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006.

Le Président ouvre la discussion sur le Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le PV est adopté avec une abstention. Le président remercie Mme Sisto-Zoller, secrétaire du Conseil communal, pour son travail.

2. Démission.

M. le Président lit la lettre de démission de Monsieur Alexandre Goedecke du parti RCDR que le bureau du Conseil a reçu en date du 15 janvier 2007:

"Monsieur le Président,

Comme je vous le signifiais récemment, j'ai décidé de mettre un terme à mon activité de Conseiller Communal.

Voilà en effet plus de vingt ans que je suivais la gestion de notre Commune et constatais année après année que les municipalités successives avec tous leurs collaborateurs à la Commune se ressemblaient,

s'activaient et réussissaient au mieux dans l'intérêt de notre Communauté renanaise et avec la nouvelle équipe en place, je peux donc partir sans souci pour l'avenir.

Certes ceux qui m'ont accordé leurs voix lors des dernières élections pourraient être quelque peu déçus de cette démission, ils voudront bien m'en excuser, mais la place doit être laissée pour du sang neuf.

Vous devez aussi savoir que notre population m'a permis, par l'exploitation de mon étude, - aujourd'hui reprise par mon associé Me Alban Ballif, - d'assumer les charges d'une famille de 4 enfants ; la population et nos autorités sont donc remerciées d'avoir accordé leur confiance à cette étude de Renens, ce qui a permis d'ailleurs de la maintenir en nos murs, malgré toutes les restructurations et regroupements en cours dans ce type d'activité également ; mon successeur saura j'en suis sûr à son tour gagner cette confiance et sachez que je resterai à ses côtés, aussi longtemps que la santé me le permettra.

Enfin, merci à vous tous de m'avoir supporté, dans les commissions et au Conseil, avec évidemment mon côté primesautier, cassant et autoritaire, donc sans aucune qualité politique, ce qui vous conduisait quelquefois à ricaner ou babiller pendant mes interventions... tout cela m'a toujours bien amusé et j'ai eu énormément de plaisir avec mes défauts à apporter à nos débats des idées qui pouvaient déborder sur des résultats concrets, du type de **la propreté en ville**, pourtant là les sanctions n'ont toujours pas vu le jour ce que je regrette... et **l'impôt foncier** qui perdure, lui me laissera toujours un goût amer pour les propriétaires de leur propre logement.

Ainsi en attendant le comportement « propre sans concession en notre ville » de tous nos concitoyens et le respect de ceux qui ont épargné pour leur logement...

Bon vent à Renens, à ses autorités, à notre nouveau district et encore félicitations à ces rouages administratifs renanais qui gèrent si bien tout ce patrimoine qui leur est confié.

Avec mes amicales pensées."

3. Communications de la Présidence.

Première communication: M. le Président lit une lettre de **Mme Christine Sartoretti**, Présidente du groupe Arc-en Ciel: "Conformément à ce qui a été convenu en juin dernier lors de la convention entre les partis politiques, nous vous communiquons notre décision concernant la présidence du Conseil communal. Lors de son assemblée générale du 12 décembre dernier, le Groupe Arc-en-Ciel a décidé de renoncer à cette présidence pour la législature en cours.

Veillez en prendre bonne note et faire suivre l'information."

Deuxième communication: Le mercredi 10 janvier à la salle de conférence de la Salle de spectacles, en présence des délégations de chacune des communes, nous avons constitué le bureau électoral d'arrondissement de l'Ouest lausannois pour les prochaines élections cantonales.

Troisième communication: Le lundi 22 janvier 2007 a eu lieu, dans la salle de Municipalité en présence de mandataires de chacun des partis représentés dans l'arrondissement électoral de l'Ouest, le tirage au sort de la numérotation des listes des candidats au Grand Conseil.

Quatrième communication: M. le Président rappelle que le week-end des élections cantonales et fédérales a été fixé les 10 et 11 mars 2007. Il demande à chaque conseillère et conseiller communal de bien vouloir réserver la journée du dimanche, car nous aurons besoin de beaucoup de monde pour participer au dépouillement. Il lance un appel à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de nationalité suisse qui seraient intéressés à fonctionner comme scrutateur le dimanche 11 mars, de bien vouloir prendre contact avec la secrétaire du Conseil communal Mme Suzanne Sisto-Zoller.

Cinquième communication: Le 22 janvier, M. le Président a assisté au rapport annuel du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours, plus simplement dit au rapport annuel des pompiers de Renens.

Sixième communication: M. le Président rappelle que la 6^{ème} séance du Conseil communal qui avait été préalablement fixée au 1^{er} mars prochain, en pleine période de vacances scolaires, a été avancée au **mercredi** 21 février 2007 à 20h15.

La dernière information traite de la proposition de modifications du règlement du Conseil que le bureau devait préparer et soumettre à votre approbation aujourd'hui.

Cela concerne une proposition de modification du règlement suite à la motion de Madame Clerc Ulloa et suite à la proposition de M. Olivier Barreau de créer une commission d'urbanisme.

Vous connaissez tous le parcours de la motion relative au remboursement des frais de garde des enfants de moins de 12 ans payés aux membres de Conseil communal.

La motion a été acceptée par le Conseil, elle a été transmise à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité ayant décrété que cet objet était de la compétence du Conseil, une commission a été nommée, la commission a rapporté une première fois, le Conseil lui a demandé d'affiner ses conclusions, simultanément le bureau du Conseil a été convaincu que c'était à lui de reprendre les conclusions de la Commission ad hoc et de rédiger une proposition de modification de règlement de notre Conseil. Jusque là c'était compliqué et laborieux, mais nous avons l'impression de toucher au but.

Fort de toute cette expérience, le parcours de la proposition de créer une commission d'urbanisme fut plus court. Le Conseil, après avoir entendu la commission chargée d'étudier et de rapporter sur cette proposition, décide de confier au Bureau du Conseil la rédaction d'une proposition de modification du règlement du Conseil, tâche largement facilitée par le travail de la commission.

Vous l'aurez bien compris, depuis le jour où le Bureau du Conseil a décidé de traiter la motion de Madame Clerc Ulloa, des doutes quant à la manière de la traiter ont surgi.

Renseignement pris auprès de la Municipalité et du secrétaire municipal, auprès de Conseillères communales et Conseillers communaux expérimentés, le Bureau du Conseil, emmené par le Président, décide d'appliquer la procédure qui a consisté à créer une commission du Conseil et à mandater le Bureau pour la rédaction d'une proposition de modification de règlement du Conseil, qui serait dûment soumise à votre approbation.

Le Bureau a, lors de deux séances les 4 et 9 janvier dernier, rédigé deux textes allant dans le sens des décisions approuvées par vous le 14 décembre 2006. Le 9 janvier au soir, nous étions prêts. Nous étions prêts, mais les doutes n'étaient pas tout à fait dissipés. C'est alors que pour en avoir le cœur net, nous décidons de soumettre notre manière de faire pour approbation aux experts du **Service cantonal des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)**.

Je vous lis la réponse que nous avons reçue :

*"De manière générale, le Conseil communal ou général ne peut prendre des décisions avec des effets juridiques que sur la base **d'un préavis municipal** examiné auparavant par une commission ad hoc (art. 30 à 35 de la loi sur les communes; LC).*

Il en va donc ainsi pour la modification du règlement du Conseil communal qui traite de la commission d'urbanisme. Formellement, ce projet de modification du règlement du Conseil communal devrait être pris en considération et renvoyé à la Municipalité conformément aux articles 31 lettre c) 32 et suivants de la LC.

Concernant les indemnités pour les frais de garde des enfants, il faut également un préavis municipal, car il y a, non seulement, une modification du règlement du Conseil communal, mais également une motion Clerc Ulloa qui avait été prise en considération : il faut donc traiter cette dernière conformément à l'article 33 LC.

*Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées
Monsieur David Roulin, Adjoint juriste"*

Nous avons reçu cette réponse le 15 janvier et le 16 janvier, lors de la séance de préparation du Conseil communal de ce jour, le Bureau décidait de retirer de l'ordre du jour les propositions de modifications du règlement du Conseil que nous devions vous soumettre.

Le 17 janvier un nouveau contact téléphonique a été pris avec M. Roulin qui nous a confirmé sa position. Il nous a ainsi convaincu de reprendre la procédure concernant les modifications du règlement du Conseil. En effet, le Conseil communal de la quatrième ville du canton ne peut pas se permettre de passer outre une décision juridique, et par là même, de faire l'objet de recours contre ses décisions pour vice de forme.

Je considère donc conformément à l'article 53 du règlement du Conseil que les deux propositions ont été à ce jour prises en considération, elles sont donc impératives pour la Municipalité. La Municipalité doit présenter un préavis sur la motion de Madame Clerc Ulloa « Un geste de notre commune pour une plus grande égalité des chances » et un autre préavis sur la proposition de Monsieur Olivier Barreau « Pour la création d'une commission permanente d'urbanisme ».

Pour rester dans la notion d'une reprise de procédure, je propose que, le moment venu, vous nommiez respectivement les mêmes commissaires dans chacune des commissions, même si selon la convention de législature les présidences risquent de changer.

Voilà, je n'envisage pas d'autre voie possible. Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour ce revirement de situation, au sujet duquel je partage ma part de responsabilité avec toutes celles et tous ceux qui m'ont conseillé au cours de ce long épisode, qui fera certainement date dans les annales de notre Conseil."

Dépôt d'interpellations et postulats.

Postulat de M. Laurent Desarzens (Les Verts) pour que la Municipalité étudie la possibilité de créer un grand parc public dans l'îlot de la Savonnerie; interpellation de Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) intitulée : "La répartition des élèves de Renens"; vœu de M. Oppikofer (Les Verts); interpellation de M. Jean-Jacques Ambresin (PSR) sur la vétusté de la gare de Renens; communication de Mme Rose-Marie Prêtre.

La discussion sur les communications de la présidence est ouverte. Pas utilisée, elle est close.

4. Communications de la Municipalité.

Mme Marianne Huguenin, syndique, se joint aux vœux du président. Elle fait son mea culpa à propos des motions Clerc Ulloa et Barraud. "L'ancienne Municipalité avait dit que c'était de la compétence du bureau et nous nous sommes aperçus que c'était de notre compétence. Ces préavis seront présentés rapidement, puisque le travail est déjà fait."

La Municipalité a deux communications à faire: une de Mme Tinetta Maystre concernant l'avancement des travaux du plan de quartier concernant la place du Marché et une autre sur l'avancement du site www.renens.ch.

"Maintenant c'est officiel ! sur notre site www.renens.ch vous pouvez consulter voire imprimer les ordres du jour et procès-verbaux du Conseil, les préavis, les réponses de la Municipalité aux interpellations, motions, etc. et autres communications ainsi que la composition des commissions du Conseil communal et de la Municipalité.

Ces textes y figurent en documents PDF et vous les trouverez sous la page d'accueil par le :

- Menu de gauche sous Conseil communal puis infos et documents divers et commissions
- Menu de droite sous Autorités-Administration : infos et documents divers et commissions.

Dès lors, ces prestations remplacent celles qui étaient disponibles sur le site www.renens-informis.ch avec accès par mot de passe ainsi que les fiches du classeur jaune de début de législature.

Cette nouvelle application sera mise à jour régulièrement. Une partie des archives a déjà été complétée; elle évoluera encore ces prochains jours.

Aussi, nous comptons particulièrement sur vous pour signaler au Secrétariat municipal, Mme Chapuis, toutes corrections ou remarques concernant cette nouvelle application."

Tinetta Maystre, Municipale: Quelques nouvelles quant à l'avancement du projet autour de la **Place du marché, le Plan de quartier 39.**

En parallèle à la démarche participative « cœur de ville », et du concours qui a abouti au choix du projet Labour pour la Place du marché, le travail sur le Plan de quartier, lui même, a également évolué en collaboration avec les différents partenaires.

Les attentes et les commentaires exprimés lors des séances publiques et des discussions qui ont suivi quant à la place, quant à son accessibilité, à sa polyvalence, ainsi que le choix du lauréat du concours, ont permis aux architectes et à la Municipalité de finaliser le Plan de quartier. La Municipalité a ainsi tout récemment adopté les adaptations proposées.

Sans entrer dans trop de détails, la Municipalité tient à vous signaler quelques changements par rapport au projet provisoire qui avait été soumis à votre connaissance lors de la séance publique du 21 septembre. Il s'agit notamment de:

- Une diminution de l'emprise du bâtiment au sol avec la préservation de la rue de la Savonnerie. Le bâtiment s'élèvera de part et d'autre de la rue, s'insérera ainsi dans le tissu urbain connu, et permettra une perméabilité dans ce quartier.

- Une affectation inconstructible de la parcelle au sud du bâtiment (celle qui avait accueilli les tambours du Bronx lors de la fête interculturelle), permettant ainsi la réalisation dans le plan de quartier d'un square public arborisé et plus calme, à l'écart du 14 avril et à proximité de la Place du marché et en relation avec elle.

La prochaine étape dans l'agenda sera la mise à l'enquête publique. Pour l'heure, le dossier a été envoyé pour examen préalable au service de l'aménagement du territoire, qui doit se déterminer avant la phase publique. Si ce service cantonal, qui pour des raisons que nous ne pouvons pas contrôler, n'est pas trop engorgé, on peut raisonnablement penser que la mise à l'enquête aura lieu pendant le mois de mars. Si cet agenda peut être tenu, la Municipalité prévoit une séance d'information publique le 14 mars. Une invitation plus précise sera communiquée en temps utile."

Discussion sur les communications de la Municipalité

M. Michel Brun (PSR) s'étonne d'avoir vu dans 24 h une annonce de la Commune recherchant une personne à 60% comme **délégué à l'intégration**. Lors de l'examen du budget, Mme la Syndique avait annoncé qu'un préavis serait déposé. Un préavis permet le débat en commission et au Conseil, et évite la politique du fait accompli. M. Brun dénonce l'absence d'un inventaire des besoins et d'un cahier des charges, ainsi que de la réflexion sur la nécessité d'avoir un poste qui déborde le cadre strictement communal. Il déplore que la CISE n'ait pas été consultée.

Il s'attaque fondamentalement à la procédure, qui crée un fâcheux précédent, et constitue en quelque sorte un léger, ou un coup de canif plus profond dans les relations harmonieuses et critiques entre le législatif et le pouvoir exécutif. Certains conseillers communaux seraient enclins à l'avenir d'exiger, chaque fois qu'un nouveau poste serait créé (un nouveau poste stratégiquement important) systématiquement un préavis. M. Brun attend quand même des explications, il s'agit peut-être tout simplement d'un malentendu et peut-être que le préavis sera déposé lors de la prochaine séance.

M. Pascal Waeber (RCDR) "J'ai lu avec le plus grand intérêt le rapport bien construit et circonstancié préparé par la **direction de police**. J'invite à constater que le rapport interne à ce dicastère ne cache rien et ne tend pas à sous-estimer cette intervention. C'est un travail impressionnant pour lequel je remercie le Conseiller municipal Olivier Golaz. Il semble malheureusement qu'une fois de plus, de trop, pourrais-je dire, qu'un membre de notre Conseil croie bon de formuler une réclamation en profitant des caméras de TVRL, alors que connaissant notre Municipal, il aurait pu se renseigner et le cas échéant demander à obtenir un entretien dans les locaux de la police municipale. Mais c'est l'inverse qui s'est produit, puisque j'apprends par cet excellent rapport que c'est le membre outré de notre Conseil qui a été invité à discuter de ce cas au poste. N'oublions pas que l'utilisation de la télévision, aussi locale soit-elle, ne sert pas le Conseil quand il s'agit de poser une question sur un événement qu'il est difficile de s'imaginer avoir été vécu par le Conseiller Mady Keita, tant sa propre appréciation des choses n'est qu'en lointain rapport avec la réalité. Les habitants de notre ville n'ont pas besoin de se faire peur avec ce genre d'intervention, car je suis certain que le Conseiller Keita ne pourra pas corriger cette fausse impression transmise à notre population. Il n'est pas vain de rappeler l'adage tourner sept fois sa langue dans sa bouche peut être douloureux, mais permet un temps de réflexion salutaire aux interventions intempestives et par là maladroités. Il n'est pas vain non plus de remercier notre corps de police et ses cadres pour l'excellent travail effectué, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24."

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) pense que si on n'ose plus poser une question sans savoir la réponse d'avance, ça serait un peu bizarre. "Aller poser une question parce que je sais déjà, rien que pour me faire valoir, alors que si je ne sais pas, je préfère ne pas poser de question!...Je pense que c'est l'inverse; on pose les questions pour s'informer."

M Mady Keita (PSR) remercie M. le Municipal Olivier Golaz et le chef de service de la sécurité publique M. Séchaud de l'avoir reçu et d'avoir répondu rapidement à son **interpellation au sujet de l'intervention de la police** en face du CRA. "Je sais que depuis l'arrivée du nouveau chef de police à Renens un travail est fait pour améliorer l'image de la police. Je sais aussi que notre nouveau Municipal de police a à cœur la sécurité des policiers et des citoyens de notre commune. Je respecte le travail de la police et j'ai aussi un bon contact avec certains policiers de Renens dans le cadre du CRA. Je tiens à souligner que je ne suis pas contre la police comme j'ai entendu certains le dire. Je suis conscient aussi que le travail de la police n'est pas facile avec toutes les violences que notre société engendre et que les médias ne cessent de nous montrer, mais nous devons tous, élus et citoyens, veiller à ce que certains n'utilisent ces arguments pour d'éventuels abus de pouvoir."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) remercie le service qui a répondu en détail à sa question sur le bus scolaire. La réponse détaillée portait sur le **transport de nos élèves**, pourquoi on a besoin de deux bus, etc.

Mme Anne Holenweg (PSR) remercie la Municipalité pour la réponse qu'elle a reçue à son interpellation. Elle attend avec impatience le résultat des travaux qui vont être menés ce printemps et une partie de l'été, attente active car un petit groupe va parallèlement se constituer, qui est très intéressé à utiliser le Corso, le sous-sol de l'ancien cinéma de Renens, à des fins audio-visuelles et nourrir peut-être les travaux du groupe créé par la Municipalité

Mme Marianne Huguenin, syndique répond à l'intervention de M. Brun. Elle ne se rappelle pas avoir déclaré formellement que ce **poste de délégué de l'intégration** serait présenté par voie de préavis, puisque justement il était au budget. "Sur le plan formel, étant donné que le poste est au budget, il n'y a pas d'obligation formelle de déposer un préavis, puisqu'il a été largement présenté et commenté au moment du budget et qu'il faisait partie des priorités que la nouvelle Municipalité

a posées en travaillant ce budget. Selon l'importance politique du poste, il y a le choix de déposer un préavis, cela avait été fait par exemple pour le délégué jeunesse, parce que ça répondait à une motion, parce qu'il s'agissait de développer toute une politique de la jeunesse qui était nouvelle et qui devait être développée. Cette discussion peut se poser d'ailleurs pour le poste au budget également pour un renforcement au CTC d'un poste de chargé de l'environnement, qui n'a pas encore été tranchée en Municipalité, à savoir que le poste étant au budget, on le repourvoit par la voie du budget ou est-ce qu'on dépose un préavis. Pour le délégué pour l'intégration, cela ne nous a pas semblé nécessaire, parce que c'est une continuité de la politique d'intégration menée par la commune de Renens, avec la CISE, sur la base d'une charte, depuis maintenant 5-6 ans. C'est un renforcement de cette politique d'intégration. La nécessité d'une part de mener cette politique, d'autre part de la renforcer, n'était contestée par personne. La CISE a bien sûr été informée de la création de ce poste en septembre déjà, bien avant l'ouverture de la mise au concours. Voici les raisons pour lesquelles nous n'avons finalement pas fait de préavis."

M. Michel Brun (PSR): "Mme la Syndique, formellement vous avez parfaitement raison, du moment où nous votons un budget, il est clair que c'est de votre ressort de le dépenser dans les limites qui ont été fixées. Je pense pour ma part qu'il n'est pas trop tard de déposer un préavis. Il est important d'associer le Conseil communal à la réflexion. Peut-être pourrions nous mettre en évidence des besoins beaucoup plus importants, ce n'est pas un 60%, mais certainement beaucoup plus."

Mme Marianne Huguenin, syndique, prend acte de la proposition de M. Brun. La Municipalité en discutera. Elle peut envisager de déposer un préavis qui est un bilan et un point cinq ans après la création de la CISE. Mais le poste est mis au concours tel quel, cela ne se remet pas en question.

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR), revient sur la communication de Mme la Syndique à propos du site informatique de la commune de Renens. Mme Huguenin nous a énuméré toute une série de documents qu'on pourrait avoir à disposition sur le site. "Il se trouve que je réfléchis depuis un certain temps sur **le sort des rapports de commissions**. L'art. 34 de notre règlement dit: *Le rapport, éventuellement le ou les rapports de minorités, sont transmis au Président du Conseil, aux membres de la commission, aux présidents des groupes politiques, à la Municipalité et au secrétaire du Conseil au plus tard dix jours avant la séance du Conseil.* Donc, si nous lisons et interprétons littéralement cet alinéa, il n'est évidemment pas possible de communiquer les rapports des commissions par voie électronique. Mais enfin, ce règlement, même s'il est relativement récent, est quand même une refonte d'un règlement qui date d'il y a bien longtemps, temps où il n'existait pas tous ces moyens électroniques, donc je suggérerais de rajouter les rapports de commissions à toute la liste que Mme la Syndique nous a donnée, considérant que ceci devrait être modifié, que la municipalité devra revenir sur ce règlement, donc on pourrait profiter de l'occasion. Mais maintenant si, pour des raisons formelles, il faut absolument passer par le biais d'un postulat par exemple, je le ferai volontiers, lors d'une prochaine séance. L'idée est lancée."

5. Communication au Conseil communal sur l'état des interpellations, postulats, motions, etc. en suspens au 30 juin 2006 ou en cours d'étude.

Le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas utilisée, elle est close.

6. Présentation du programme de législature 2006-2011.

Mme Marianne Huguenin, syndique, fait une simple introduction "C'est la troisième fois que la Municipalité se livre à cet exercice, qui n'est donc pas une obligation, mais qu'il nous semble politiquement intéressant de faire; il a été conçu parallèlement à la réalisation du plan des investissements pour les cinq ans qui viennent et du budget. La Municipalité a travaillé en commun, c'est vraiment le programme de toute la Municipalité. Elle a conçu ce programme après un séminaire à Sainte-Croix en présence du professeur Jean-Bernard Racine, avec une réflexion sur la ville. Elle a travaillé également avec les chefs de service. Ce programme se base aussi sur les programmes des partis dans la campagne électorale. C'est un programme ambitieux, on ne dit pas à cent pour cent qu'on va tout faire, mais en tout cas on aimerait le mettre en route, et on a l'ambition de tout faire, dans une ville qui bouge, qui grandit à tous niveaux et pour laquelle nous avons de l'ambition. Les mots-clés: participation, lien social, développement durable, respect, c'est avec ces items que la Municipalité entend travailler pour faire de Renens une ville créative, intégrante, équitable durable et efficace, comme le disent les grands titres de ce programme de législature, qui va rester une espèce de bible à côté du règlement du Conseil communal pour la suite du travail de la Municipalité."

M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge): "Voici le programme de législature 2006-2011, ensemble, notre programme à nous tous, Conseillers communaux et municipaux. A la page 4, nous lisons *participation, lien social, développement durable et respect*; à la page 7, *créer encore et encore du lien social, renforcer le lien social*; je ne peux que me rallier à cela. Augmenter le réseau social, veiller à ne pas le couper, créer des espaces verts et des continuités qui relient le nord au sud de Renens, qui maintiennent ouverts et vivants les espaces publics accessibles aux piétons. La motion déposée en avril demandant la protection définitive de la pénétrante verte de la Mèbre dans Renens, sa valorisation en zone verte non constructible, sera d'ailleurs au programme de la législature 2006 et nous nous en réjouissons."

La parole n'est plus demandée. La discussion sur le programme de législature 2006-2011 est close.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances.

M. Vincent Keller, président de la Commission des finances présente les communications de la Commission des Finances:

"Préavis 9 : Ancienne usine Fly – Société vaudoise des logements à loyers modérés (SVLM), société acquéreur des parcelles N° 954 et 1034 – Participation financière de la commune.

Malgré que la commission ad hoc ait déjà siégé, la commission des finances donne son avis maintenant.

Sans engager des sommes conséquentes, la commune de Renens participe aux frais de démolition et d'assainissement des parcelles. Cet engagement financier permet un droit de regard sur le projet final et permet d'être acteur à part entière du projet. A noter que la somme engagée ainsi que les intérêts peuvent être récupérés une fois les travaux effectués.

La commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Préavis 10 : Modifications de l'éclairage public de l'avenue des Baumettes.

La commission des finances note que l'économie financière due à l'économie énergétique de 100 Watts par candélabre n'a pas été prise en compte dans la présentation de ce préavis. Elle demande donc que soit faite une estimation et que cette dernière soit transmise à la commission qui se

chargera de l'étude de ce préavis. En outre elle demande (et c'est une demande générale) que chaque préavis mentionne si la somme figure ou non au plan des investissements.

La commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Préavis 11 : Crédit d'étude pour l'agrandissement, la transformation et la rénovation du site scolaire de Florissant

Il ne s'agit pas là de la première demande de crédit d'étude concernant le site de Florissant (le dernier en date ayant été retiré par la Municipalité). La commission des finances attire toutefois l'attention du Conseil sur l'opportunité temporelle de ce préavis incarnée par la disponibilité des pavillons de Corminjoz sur la commune de Prilly pendant la durée des travaux, permettant aux utilisateurs du collège de disposer d'un endroit bien plus propice au travail qu'un bâtiment en travaux. La commission des finances s'étonne de ne pas trouver l'estimation du coût global du projet (puisque en général un crédit d'étude en est proportionnel). Elle note enfin que la somme de Frs. 6'950'000.-- figure au plan des investissements pour les années 2009 – 2010, et que cette somme doit être ramenée à 2008 en raison de la disponibilité des pavillons prillérans.

La commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis."

M. Jean-François Clément, Municipal annonce que la Municipalité a pris note de la demande de la commission des finances et y répond déjà favorablement. Elle va à l'avenir mettre systématiquement dans le préavis si le crédit figure dans le plan des investissements ou pas. La direction des finances travaille également sur l'interpellation de M. Rohrbach intitulée "combien sommes-nous", et là M. Clément répondra au prochain conseil.

La discussion sur les communications de la commission des finances est close.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Mme Anne Holenweg annonce qu'il n'y a pas de communications de la CARIC.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des Conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du Règlement du Conseil communal.

Pas de rapport.

10. Pétition "Pour la sauvegarde d'un espace convivial – le centre ville de Renens et en particulier sa place du marché doivent rester des lieux accessibles à chacune et à chacun" M. Jean-Daniel Roulier, Président-rapporteur.

"La commission permanente des pétitions s'est réunie le lundi 8 janvier 2007 à 19 heures à la salle de conférences de la salle de spectacles pour traiter la pétition citée ci-dessus.

Sont présents les commissaires suivants : Mesdames Danielle Ayer, Line Rouyet, Simone Szenyan-Reymond, Yvonne Zürcher et Messieurs Thierry Brandt, Laurent Desarzens, Pascal Golay et Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur. Madame Eva Gloor est excusée.

La commission constate tout d'abord un léger « vice de forme » en ce sens que la pétition aurait dû être lue par le Président du Conseil communal et éventuellement commentée par la suite par le représentant des pétitionnaires. Il manque également la liste des signatures des pétitionnaires.

La Municipalité, représentée par Mmes Marianne Huguenin et Tinetta Maystre, nous a donné quelques renseignements, à savoir que le plan de quartier serait déposé **en février et le premier préavis dans le courant du printemps 2007.**

Nous avons ensuite entendu une représentante des pétitionnaires qui nous confirme leur crainte de voir édifier un bâtiment de très grandes dimensions. De plus, à la suite de l'échange de terrain, ils craignent que la rue de la Savonnerie ne devienne une sorte de chemin privé. La création d'un parking est également contestée. Cela provoquerait un accroissement de la circulation, augmenterait la pollution et ruinerait la place du Marché. En conclusion, les pétitionnaires souhaiteraient la construction d'un petit centre d'achat et si possible dans une autre zone.

Les commissaires déclarent ne pas être opposés à l'implantation d'un nouveau centre commercial aux abords de la place du Marché, mais craignent tout de même de voir s'ériger un bâtiment de dimension impressionnante

Au vote, tous les commissaires présents ont accepté de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et rapport."

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) intervient en tant que signataire de cette pétition. Elle remercie la commission des pétitions pour sa conclusion et invite les Conseillères et Conseillers communaux à voter dans le même sens, et de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport. Il est en effet important que tous les avis soient pris en compte dans ce projet. C'est tout de même le centre de notre cité qui va être transformé.

Au vote le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une large majorité, avec 3 oppositions et 6 abstentions.

11. Préavis No 9 - Ancienne usine Fly - Société vaudoise de logements à loyers modérés (SVLM), société acquéreur des parcelles Nos 954 et 1034 - Participation financière de la commune.

M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.

Le rapport a été scindé en trois parties, la première partie est la présentation de la société vaudoise de logements à loyers modérés, avec la présentation du projet Fly, la deuxième partie étant les réflexions municipales et la troisième partie les débats de la commission.

Première partie: Société Vaudoise de Logement à loyers Modérés

1. Présentation, historique, fonctionnement et réalisations de la SVLM

La Société Vaudoise pour la création de Logements à loyers Modérés a été créée en 1981. Ses buts principaux sont l'acquisition et la préparation de terrains en vue de les céder à des communes, sociétés ou fondations sans buts lucratifs afin d'édifier des logements essentiellement à loyers modérés (plus d'informations figurent en annexe C, statuts de la société).

La SVLM a ses bureaux à Crissier et fonctionne avec 1,2 EPT. Parmi les affaires traitées citons :

- Marcolet-Carrière / Pré-Fontaine à Crissier, acquisition de plusieurs parcelles, équipement et construction des bâtiments locatifs. Les 420 logements et surfaces commerciales ont été revendus principalement à des institutionnels. Un descriptif complet de ce projet figure à l'annexe B. Ce genre de projet est une exception. En principe la SVLM ne construit pas elle-même.
- Mont-Robert à Renens et Jouxens, achat équipement et morcellement.
- Les Oschettes à Chavannes, collaboration avec les services cantonaux pour la légalisation et la vente de ce bien-fonds.

Dès 2002, la SVLM a entamé les démarches nécessaires pour assurer la réalisation du volet foncier de la politique vaudoise du logement, afin de favoriser la création d'appartements à loyers modérés.

La prospection et recherche de terrains s'est étendue sur l'ensemble du territoire vaudois.

Les recherches se sont également portées sur des parcelles construites, dont les bâtiments ne répondaient plus à leur destination originelle. Le document à l'annexe A donne plus de précisions sur l'historique de la SVLM ainsi que sur les affaires en cours et réalisées.

Chaque projet dans lequel la SVLM est impliquée comprend du loyer modéré.

2. Le projet FLY: En septembre 2006 l'imbroglia juridique s'achève et permet à la SVLM de faire une offre à l'office des faillites. Cette demande a été retenue et l'acte de vente devrait être signé mi-janvier 2007 (il l'a été vendredi passé). Le projet d'acquisition porte sur les parcelles 954 et 1034 réglementées par le PQ P34. La parcelle 951 appartient à des privés (c'est la partie côté Garage Filisetti) qui sont aussi intéressés par le projet de construction. Une fois les parcelles 954 et 1034 acquises, la SVLM entreprendra les travaux de démolition des ruines qui devraient avoir lieu en été 2007. Suivra une analyse du terrain par sondage afin de déterminer le degré de pollution du sol.

Etant donné les activités de thermo-lavage d'AISA (Agencements Industriels SA), il faudra probablement dépolluer le sol, voire le décontaminer. Suite à l'incendie du bâtiment tous les produits dangereux avaient été retirés. Le site ne recèle donc pas de dangers mais conformément à la loi il doit être assaini en cas de travaux de terrassement.

Les coûts d'assainissement et de démolition estimés à 1'500'000 sont partagés entre la SVLM et la commune à parts égales. Un consortium entre la SVLM (achat du terrain et 50% assainissement) et la commune (50% de l'assainissement) est constitué afin de remettre un terrain équipé aux futurs acheteurs et promoteurs. Par assainissement on entend démolition et dépollution. A l'heure actuelle la SVLM est en contacts avancés avec une société coopérative.

En cas de dépassement le surcoût est assumé par la SVLM et par la commune conformément à l'article III de la convention.

Si le plan de quartier P34 ne devait pas être modifié la construction pourrait commencer dans environ 18 mois.

Deuxième partie: Réflexions et intentions municipales

La Municipalité a sérieusement envisagé d'acquérir les terrains mais y a renoncé pour des raisons financières, le prix d'achat étant à peu près équivalent à la moyenne annuelle de tous les investissements consentis depuis quatre ans par la commune, sans compter les futurs investissements pour les collèges.

La SVLM aurait pu agir seule mais l'apport la commune lui donne une bulle d'air financière et permet à la commune de suivre le projet d'un peu plus près. Leur relation est basée sur la confiance et est réglée par convention. Cette manière de procéder permet à la commune d'être partenaire du projet et d'être à l'abri des dangereux spéculateurs privés.

Le plan de quartier P34 est adapté à la réalisation du projet, il prévoit une centaine de logements sur les trois parcelles et une mixité entre logements, subventionnés ou non, et artisanat. Il pourrait néanmoins être modifié d'entente entre les diverses parties et devra être ratifié par le Conseil communal.

Lors de la vente du terrain la commune récupérera tout ou partie de l'investissement en fonction du prix de vente. Si la Municipalité veut participer au projet par voie de droit de superficie ou en achetant des parts elle devra le faire par préavis.

Le débat de la commission: La commission est acquise au préavis mais se pose les questions suivantes :

Qu'advierait-il de l'éventuel biotope que l'on découvrirait ? Est-ce que des mesures sont prévues ? *La Municipalité a envie de supprimer cette verrue, des mesures seraient envisagées le cas échéant.*

Il est injuste de devoir payer pour la pollution des autres. *L'ardoise laissée à la BCGe est de plus de 20 millions La Municipalité a envie de supprimer cette verrue et pense que c'est le bon moyen d'action pour y arriver.*

Est-ce que le Conseil a encore quelque chose à dire si le PQ n'est pas modifié ? *Non le Conseil n'a plus rien à dire, la Municipalité qui a envie de supprimer cette verrue informera le Conseil de l'avancement des opérations.*

L'installation d'habitat aux abords d'un axe très fréquenté exposera les futurs locataires à des nuisances sonores : l'air ambiant présentera certainement un taux de micropoussières élevé.

Certaines mesures sont déjà prévues dans le P34 dont un extrait figure en annexe. La Municipalité quant à elle, déclare favoriser une réalisation dans laquelle ces inconvénients seront réduits au maximum.

S'ensuit une discussion ayant plus attrait au plan de quartier P34, au plan de quartier des terrains voisins, aux terrains CFF et à l'urbanisme de la commune en général plutôt qu'au préavis en question.

La commission émet néanmoins le **vœu** suivant : elle désire que le Conseil soit régulièrement renseigné de l'avancement des opérations et se fait fort de poser les questions y relatives.

Par 7 voix sans opposition ni abstention les commissaires recommandent d'accepter les conclusions de ce préavis."

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge): "J'aimerais ce soir exprimer une certaine colère par rapport à cette dépense. Evidemment vous me direz que cela ne sert à rien, mais ça fait du bien... et peut-être que certaines personnes dans ce conseil sont quand même un peu d'accord avec moi. Je trouve particulièrement injuste qu'une entreprise puisse s'installer comme ça dans une localité, puisse engager du monde, mal gérer son entreprise, faire travailler des ouvriers dans des conditions difficiles et même dangereuses (la preuve c'est qu'elle a fini par exploser!), en plus elle se permet de polluer. D'un autre côté, elle fait aussi un énorme trou financier, elle a une faillite qui est importante, et cela auprès d'une banque cantonale. Je trouve injuste qu'une fois de plus le pollueur n'est pas le payeur, et que ça retombe sur une communauté, que c'est une communauté qui doit payer la mise en ordre de ce terrain. Dans le préavis, il n'est pas question des choses qui ont été faites avant, des contrôles qui ont été faits; une Municipalité ne peut pas se mêler des affaires privées d'une entreprise. Mais je sais que dans les années 1978-81, la Municipalité d'alors, appelons-la la Municipalité Naegele, a fait venir le laboratoire cantonal, qui a pris des mesures et a fait évacuer les produits dangereux qui étaient dans le sous-sol cette entreprise. Qu'ont fait les Municipalités suivantes?... je n'ai pas la réponse... Je vais voter cette dépense importante, à contre cœur, mais parce qu'on est bien obligé de faire quelque chose et que l'on ne peut plus laisser cette usine à moitié démolie à l'entrée de notre localité."

M. Thierry Brandt (Les Verts) : "Le groupe des Verts se félicite de la manière dont les choses se sont déroulées et s'engage à soutenir la convention que la commune s'apprête à signer avec la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés. Cette procédure permettra, nous l'espérons, d'éviter toute spéculation financière sur la parcelle concernée.

Si, à l'heure actuelle, il est encore trop tôt pour entrer dans les détails du futur projet qui verra le jour à l'emplacement de l'ancienne usine Fly, il est en revanche utile, à nos yeux, d'émettre un certain nombre de souhaits.

Si nous prenons les problèmes en amont et que nous en discutons dans la sérénité, nous aurons alors l'occasion de mettre en œuvre un projet satisfaisant, et pourquoi pas même enthousiasmant.

Nos vœux sont les suivants:

- Nous souhaitons que le futur projet tienne compte d'une mixité sociale bien comprise.
- Nous souhaitons qu'à la base de ce projet, une réflexion soit menée sur la mobilité douce, les places de parking et l'environnement immédiat du ou des futurs bâtiments.

- Nous souhaitons que le ou les futurs bâtiments soient construits en fonction de normes énergétiques rigoureuses. Nous pensons évidemment au label Minergie.
- Mais on pourrait encore aller plus loin, en réfléchissant, par exemple, à l'utilisation de matériaux et de techniques respectant l'environnement et le concept de développement durable. Pourquoi ne pas imaginer par exemple que ce ou ces bâtiments soient entièrement autonomes du point de vue énergétique? En la matière, des expériences probantes ont été tentées dans d'autres cantons et à l'étranger. Nous pourrions nous en inspirer.

Voilà, chers collègues, quelques-uns des points sur lesquels nous serons particulièrement attentifs dans les semaines et les mois à venir."

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR): "Dans la conclusion du préavis, la Municipalité écrit: *La Municipalité estime que la solution trouvée est la meilleure.* Compte tenu du contexte, je partage cet avis, même si j'aurais plutôt dit que c'est la moins mauvaise. En effet, nous sommes aux antipodes du principe du pollueur-payeur, et là je rejoins Mme Berseth, je ne vais pas répéter ce qu'elle a dit. La situation étant ce qu'elle est, ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont d'autre choix que d'effacer l'ardoise. Il n'en reste pas moins important de dénoncer cette dérive qui n'est malheureusement pas la première dans ce domaine.

Sur un plan plus pratique, j'attire l'attention de la Municipalité sur deux points. Premièrement, seul 390m² sont *dévolus à un espace public à définir*, soit un carré théorique d'à peine 20 m sur 20 ou un modeste 3,5% des 11'239m² de l'ensemble de la parcelle. Voilà une modestie qui laisse songeur pour un projet aux mains d'une collectivité publique pour moitié et d'une société para-publique pour l'autre. J'invite donc la Municipalité à revoir cette proportion à la hausse. Deuxièmement, un front continu de 6 étages est prévu le long de la rue de Lausanne, cela au nom de la protection contre le bruit, notamment des quartiers à l'amont. D'une part, les habitants de ces quartiers subissent ce bruit depuis des décennies sans s'être particulièrement plaints à ce jour. D'autre part, une solution architecturale moins écrasante, moins massive, serait tout aussi en mesure de jouer le rôle de protection phonique souhaité, tant pour les utilisateurs des futurs bâtiments que pour les voisins du haut. Là encore, j'en appelle au bon sens de la Municipalité au moment de passer des grands principes aux plans d'exécution."

Mme Marianne Huguenin, Syndique: Quelques remarques sur les interventions qui ont été faites. Premièrement, la Municipalité comprend et partage la colère de Mme Berseth. Effectivement, il y a eu sans aucun doute négligence et gestion plus qu'incompétente dans le cadre de cette usine, qui effectivement laisse une masse en faillite d'une telle importance à une banque cantonale, qui n'est pas la nôtre. Il faut préciser que dès qu'il y a eu l'explosion, les services cantonaux compétents ont fait une anamnèse et une enquête sur la pollution, et n'ont pas jugé nécessaire de faire dans l'immédiat des sondages et une dépollution, c'est-à-dire qu'ils ont admis que la pollution présumée n'atteignait pas par exemple la nappe phréatique. Ce qu'il faut préciser sur l'engagement de la commune, ce n'est à terme pas la commune qui va payer la dépollution et la démolition, mais c'est bien dans le coût total des bâtiments de ce plan de quartier qu'elle va être incluse. C'est au fond les futurs locataires administratifs, commerciaux et locataires, qui vont voir intégrer les frais de dépollution au total des coûts, puisqu'effectivement la commune met ces 800'000.- francs, partage cette responsabilité avec la SVLM, mais que ces prix seront repris dans toute la conception du plan de quartier. Soit ils nous seront remboursés tels quels, soit nous achèterons, nous ferons un cautionnement, nous achèterons des actions dans une éventuelle société, en repassant bien sûr là devant le Conseil communal. Mais effectivement, ces coûts de dépollution, ils seront à la charge des gens qui vont louer ou acheter ces parcelles par la suite. On veut bien sûr enlever une verrue, M. Dupuis, mais on voulait aussi faire un beau projet par la suite. Cette participation nous permet d'être partie prenante du projet et donnait aussi l'assurance à la SVLM qu'en fonction de l'ampleur de la pollution, si celle-ci devait être plus importante que

prévue, et si effectivement elle devait renchérir d'une manière importante les coûts, nous serions partenaires pour modifier le plan de quartier, par exemple en rajoutant un étage aux constructions. Quant aux remarques de M. Ambresin sur le plan de quartier, on peut discuter; c'est un plan qui date de 1993. Nous avons partagé avec la SVLM un certain nombre des critères évoqués aussi par M. Brandt, mixité sociale, mobilité douce, normes énergétiques, ce sont des éléments que nous avons abordés et qui vont jouer un rôle dans la suite du projet. Mais la première chose qui va devoir être faite, avec l'ensemble des partenaires de la parcelle, c'est de savoir si on s'en tient au plan de quartier de 1993, ou si on revient avec un nouveau plan de quartier, auquel cas devant le Conseil communal".

M. Dupuis lit les conclusions du préavis

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis n° 9 de la Municipalité du 18 décembre 2006,

où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Donne son accord** relatif à la convention signée entre la Municipalité et la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) concernant la prise en charge, chacune pour une demie, des frais de démolition, de dépollution ainsi que des frais liés au plan de quartier, des parcelles Nos 954 et 1034, propriété de la SVLM, sises au lieu-dit « La Croisée ».
2. **Alloue** à la Municipalité un crédit de 800'000.—TTC qui sera financé par la trésorerie ordinaire.

Cette dépense figurera dans un compte d'investissement du patrimoine financier compte No 9123.13 « dépollution et démolition usine « FLY ». Les revenus viendront en déduction du montant dépensés et seront comptabilisés dans le même compte.

Au vote, les conclusions de ce préavis sont adoptées à l'unanimité.

12. Préavis No 10 - Modification de l'éclairage public de l'avenue des Baumettes. **Dépôt du préavis – Discussion préalable.**

Le Président ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée.

Nomination de la Commission (présidence socialiste)

Du groupe socialiste: M. Pascal Ruschetta (président) et M. Cédric Depoisier

Du groupe RCDR: Mme Gisèle Martin et M. Pascal Weber

Du groupe Arc en ciel: M. Jean-Marc Reymond

Du groupe Les Verts: M Thierry Oppikofer

Du groupe Fourmi rouge Mme Nicole Haas Torriani et M. Reza Safai

13. Préavis No 11 - Crédit d'étude pour l'agrandissement, la transformation et la rénovation du site scolaire de Florissant.

Dépôt du préavis – Discussion préalable.

Le Président ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée.

Nomination de la commission (présidence Fourmi rouge)

Du groupe Fourmi rouge M. Jean-Pierre Rouyet (président) et Mme Tamara Andrade

Du groupe socialiste: MM Eugène Roscigno et Christophe Kocher

Du groupe RCDR: Mlle Elodie Golaz et M. Pascal Montemari

Du groupe Arc en ciel: Mme Armande Reymond

Du groupe Les Verts: Mlle Catheline Reymond

14. Propositions individuelles et divers.

Postulat de **M. Laurent Desarzens** (Les Verts) étude de la possibilité de créer un grand parc public dans l'îlot de la Savonnerie.

" Pour cette intervention j'ai besoin d'un plan. J'ai distribué à toutes les tables ce document qui représente une partie du plan de la ville de Renens, que je vais rapidement commenter. En jaune, la Place du marché; en bleu, les parcelles en possession de la COOP; en rouge deux grands secteurs qui sont des propriétés de la commune de Renens; en vert, deux secteurs qui sont actuellement des propriétés privées. Sur la base de ce plan, je vais vous présenter un postulat qui serait à adresser à la Municipalité afin qu'elle étudie la possibilité de créer un grand parc public dans l'îlot de la Savonnerie. (voir le plan annexé)

En matière d'aménagement, le souci principal de toute collectivité publique consiste à réunir les différentes parcelles en sa possession afin de pouvoir les exploiter pour des projets de grande envergure. Or, la commune de Renens possède cette chance unique. Elle est en effet propriétaire d'un grand nombre de parcelles contiguës - construites ou non - dans le pâtre de la Savonnerie. Une partie de ces parcelles est déjà constituée d'espaces verts et pourrait donc être aménagée en parc public dès que possible. Par la suite, les parcelles communales construites, qui sont toutes occupées par des bâtiments vétustes, pourraient venir compléter ce parc public au fur et à mesure qu'elles deviendraient vacantes. Enfin, des options prioritaires pourraient être demandées sur les parcelles privées restantes, elles aussi occupées par des bâtiments très anciens. A terme, pratiquement tout ce pâtre pourrait devenir un grand parc public au cœur de la ville.

Une maison des cultures, souhaitée par plusieurs groupes politiques, pourrait même y trouver sa place grâce à la rénovation d'une des maisons déjà existante. Dans ce cas (et c'est un exemple), le souci provoqué par les nuisances sonores (occasionnées par la présence d'un tel lieu) pourrait être passablement atténué en raison d'un éloignement idéal.

Cette intervention entre dans le cadre du futur aménagement du centre de Renens. Toutes les options doivent être envisagées. C'est pourquoi je souhaite que cette variante soit prise en compte, même et surtout si c'est sur le long terme. Cette proposition n'empiète pas sur les projets en cours, mais les complète au contraire. Je suis favorable à la densification, mais celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la vie. Au contraire, on doit avancer par une augmentation proportionnelle des espaces conviviaux. Le point le plus délicat dans le cadre de la densification, c'est la régulation de l'usage des sols. C'est donc maintenant qu'il faut y penser. Et c'est bien sûr une tâche dévolue aux pouvoirs publics.

En référence aux remarques et descriptions formulées ci-dessus, je propose au Conseil le **postulat** suivant :

- 1) La Municipalité étudie la possibilité de créer un espace vert du futur dans l'îlot de la Savonnerie dont la plus grande partie des parcelles est déjà en possession de la commune;
- 2) Elle propose, dès que faire se peut, un aménagement adéquat de la surface composée des espaces verts déjà disponibles.

M. Michel Brun (PSR), au nom du groupe socialiste, demande de refuser la prise en considération de ce postulat, qui contient des éléments qui mettraient en péril le projet de réaménagement du centre-ville de Renens; et si d'aventure huit commissaires acceptaient de le renvoyer à une commission, cela ne ferait que retarder les travaux.

M. Roland Divorne (RCDR) fait remarquer que ce postulat pourrait fort ressembler à du réchauffé, voire à du copier-coller du programme de législature. On lit son contenu au paragraphe 3 du prologue, page 4, ainsi qu'à la page 11, "Renens ville durable", paragraphe 4.: *Créer au centre-ville un espace vert de qualité ("square"), en parallèle avec la densification.* Il y a 54 mesures dans le programme de législature 2006-2011, M. Divorne espère que nous n'aurons pas 53 autres postulats. La Municipalité travaille sur ce sujet et un préavis plan de quartier P39 devrait être déposé d'ici le prochain Conseil (pour ce printemps en tous cas). Alors pourquoi ne pas attendre les propositions des organes compétents en la matière? M. Divorne invite donc l'assemblée à rejeter ce postulat.

Mme Bastienne Joerchel Anhorn (Les Verts) s'étonne de la réaction de M. Brun, parce c'est un postulat qui propose une étude, la possibilité d'agrandir les espaces verts de Renens. Cette proposition lui plaît beaucoup, elle la trouve particulièrement séduisante dans la mesure où elle s'intègre dans le contexte actuel de l'aménagement de la commune de Renens. Lors des discussions sur le terrain de Bellevue, on a beaucoup discuté de la nécessité de prévoir l'avenir, de prévoir le développement aussi de zones vertes, c'est extrêmement important et prioritaire aussi, à côté du développement des zones construites. Cette proposition s'intègre aussi dans le contexte du centre de Renens, en plus ce ne sont pas les mêmes terrains. L'idée d'étudier cette proposition d'utiliser ces espaces pour créer un poumon vert au centre de la ville, accessible à tous ses habitants, également un trait d'union entre le nord et le sud, lui plaît beaucoup. Mme Joerchel Anhorn propose de soutenir ce postulat.

M. Michel Brun (PSR) précise qu'il ne s'agit pas de sa position personnelle, mais de celle du groupe socialiste, qui a examiné attentivement le contenu de ce postulat. Etudier ceci, ce serait une perte de temps, gaspillage d'argent, gaspillage des deniers publics, alors qu'effectivement un préavis sera soumis. Nous sommes en présence d'une zone qu'il s'agirait de densifier, nous sommes à proximité de tous les transports publics, c'est un endroit tout à fait idéal pour construire du logement ou du commerce. Quant à l'idée d'un poumon vert, il croit que ce serait un poumon plutôt anémié. Un parc public ne va pas modifier la composition de l'atmosphère.

M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge): "La discussion ouverte et vivante autour de la Place du marché, avec le postulat de ce soir, le postulat aussi de M. Goedecke lors du Conseil précédent, les réactions des pétitionnaires, prouvent que notre activité démocratique est vraiment participative. L'idée de véritables cordons de verdure ouverts au tout-venant et réunifiant les différents pôles de notre commune, va dans le sens d'un renforcement du tissu social. Le groupe Fourmi rouge (sa majorité) se prononce pour que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité, ne serait-ce que pour pouvoir en discuter. Et si vous prenez le temps de lire par exemple l'excellent livre de M. Pedrazzini, *La violence des villes*, vous verrez à quel point réunifier le tissu social, empêcher les

coupures, les squares fermés et les quartiers repliés sur eux-mêmes, sont des nécessités de l'urbanisme actuel."

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) constate que ces vingt dernières années, on avait la politique d'accepter systématiquement d'envoyer les postulats, sauf aberration manifeste, en se disant que même si l'idée nous paraît seulement partiellement convaincante, c'est quand même mieux de l'étudier, au moins de prendre des décisions motivées. Quant au surcroît de travail, dans le cas particulier, il n'y croit pas trop, parce qu'il y a déjà de toute façon une étude en cours. Quand on dit que la Municipalité doit remettre un rapport, après un postulat, il ne pense pas que cela veut dire un postulat égale un rapport. Le rapport qu'il y aura de toute façon sur ce plan de quartier du marché, devra répondre notamment, à ce postulat, mais c'en sera une partie. Il ne voit pas de supplément de travail significatif. Il trouverait dommage de rompre avec cette politique qui consiste à étudier les choses plutôt que de dire d'avance que c'est nul.

M. Daniel Rohrbach (PSR): "Le groupe socialiste n'est pas contre un espace vert au centre-ville. Simplement, Mme Tinetta Maystre a dit tout à l'heure que dans le plan de quartier, il y avait une parcelle, celle où il y avait les *Tambours du Bronx* qui était dévolue déjà en espace vert. Il nous semblait que cette zone était plutôt à même de recevoir des habitations, quelque chose comme ça, même avec de la mixité verte. Le groupe avait envie d'attendre le plan de quartier."

M. Laurent Desarzens remercie pour les interventions. Il ne voit pas où on peut voir une mise en péril des projets. Il est vrai qu'il a peut-être commis une erreur, en faisant parvenir aux groupes deux étapes de ce projet, pensant que pour le débat, c'était pas mal que les gens aient une petite idée de ce qui se passe, pour qu'ils puissent se préparer. Peut-être M. Brun en est-il resté sur le projet précédent, pourtant il a bien insisté, indiquant dernière mouture, adoucie, du projet. Il relit le passage de son projet qui dit *cette proposition n'empiète pas sur les projets en cours, mais les complète au contraire*. C'est un élément supplémentaire à la réflexion, il faut justement profiter des grands événements pour amener toutes les possibilités, après on peut faire des choix. Plus tard, peut-être on rejettera cette proposition. Il invite M. Brun à passer dans ce secteur. Il s'agit essentiellement de bâtiments vétustes, il y a un garage, là, il est bien possible qu'un jour le propriétaire de ce garage décide d'aller s'établir ailleurs, et bien si on est préparé, on va se dire tiens, on a un projet, maintenant on le reprend, on va peut-être faire ici cette maison des cultures qu'on attend, ou alors on va peut-être déjà occuper cette parcelle à moitié pour des espaces verts. Il y a des éléments déjà de parc dans ce secteur, qui pourraient très vite être aménagés. Le projet du plan d'aménagement de l'Ouest lausannois nous annonce qu'on attend 40'000 habitants dans l'ouest de Lausanne jusqu'aux années 2020. "J'ai relu attentivement ces propositions du PALM et du GROFIL. Si vous allez de la Place de l'Europe à Lausanne, au Flon, jusqu'à l'Arc-en-ciel, on nous fait plein de promesses sur l'aménagement d'espaces verts. Mais je peux vous dire qu'il n'y en n'a pas, en dehors des talus CFF du Pont du Galicien, il n'y a pas d'espaces verts. Alors, pourquoi pas ici, à Renens, où la commune possède une quantité de parcelles, qui vont de la sculpture Tommasini (la fontaine à côté de la Migros), jusqu'ici derrière ce bâtiment. Il ne faut pas que de la densification. Il faut que les gens qui arrivent ici aient aussi une partie d'espaces verts. Il faut aussi qu'il y ait des écoles, il faut aussi qu'il y ait un équipement électrique, de l'eau, d'évacuation des eaux usées; les espaces verts font partie de ce qui est à offrir aux futurs habitants."

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "Il est vrai que ce postulat touche à des parcelles stratégiques, celles du centre, et M. Desarzens dit juste, c'est à dessein que la Commune est restée propriétaire de ces parcelles ou l'est devenue au fil des années. Des études pour l'aménagement du centre ont été faites, je cite par exemple le marketing urbain qui a été fait la législature précédente. Le plan de quartier 39, celui de la Place du Marché, en est un des aboutissements, mais ce n'est pas le seul, la suite suivra pour l'îlot de la Savonnerie. Le postulat de M. Desarzens comprend

plusieurs parcelles, deux d'entre elles sont contenues dans le plan de quartier 39, et vous pourrez avoir une réponse dans le préavis qui accompagne ce plan de quartier. Mais pour la suite, c'est finalement une vision qu'il propose, et pourquoi pas débattre de ces propositions? On voit qu'aujourd'hui ça vous touche tous d'une façon ou d'une autre, c'est une vision de la ville, une vision de notre société. Ce pourrait être un mandat pour la future commission d'urbanisme que nous appelons de nos vœux, pour qu'ensemble nous puissions réfléchir à cet îlot de la Savonnerie, sur lequel il est vrai la Municipalité voyait plutôt une densification du logement, mais faisons-le ensemble par le biais de cette commission d'urbanisme. Si vous le souhaitez, on peut le transmettre à cette future commission."

M. Laurent Desarzens fait remarquer que pour la densification, le nouvel élément, c'est le secteur des usines Fly, là il y aura de l'habitation, et ceci compense cela.

M. Daniel Rohrbach pense qu'il faut densifier là où il y a des transports publics, plutôt que de construire des habitations, et après devoir s'occuper des transports publics.

M. Michel Brun constate que la nouvelle version du postulat de M. Desarzens laisse beaucoup plus d'ouverture. En faisant la synthèse de ce qui a été dit, on peut demander le renvoi de ce postulat à la future commission d'urbanisme pour étude et rapport.

La discussion sur le postulat de M. Desarzens est close.

Le président ne peut pas faire envoyer ce postulat à une commission qui n'existe pas encore. Il propose de mettre au vote ce postulat pour un renvoi à la Municipalité.

Mme Tinetta Maystre propose de la renvoyer à la Municipalité qui la mettra à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme lorsqu'elle sera nommée.

M. Michel Brun rappelle qu'il suffit que huit Conseillers demandent le renvoi à une commission.

M. Jean-Pierre Leyvraz: "On se plaint que ce postulat nous fasse perdre du temps, alors je trouve curieux que des personnes, au lieu de l'envoyer directement à la Municipalité, veuillent d'abord faire discuter une commission pour savoir si on va l'envoyer à la Municipalité. Je suis pour l'envoyer directement à la Municipalité."

Le président met le renvoi de ce postulat à la Municipalité au vote.

Avec une majorité et une bonne opposition, **ce postulat est renvoyé à la Municipalité.**

Interpellation de **Mme Nicole Divorne** (Fourmi rouge): **La répartition des élèves de Renens.**

"Renens, ville pluriculturelle et de partage. Ces mots sonnent bien, ces mots sonnent juste, et cela est d'autant plus vrai lorsqu'on s'arrête aux abords d'une cour de récréation. Des enfants jouent, discutent, partagent et lient des amitiés. Ces rapports sociaux sont indispensables et doivent pouvoir durer dans le temps pour porter de véritables fruits.

Un des objectifs de l'école vaudoise était d'atténuer les effets de la sélection, en laissant les élèves des trois différents niveaux des degrés 7 à 9, dans les mêmes bâtiments scolaires.

Cette mesure me semble particulièrement adéquate afin d'éviter la marginalisation de certains groupes d'élèves ou, par exemple, pour faire bénéficier tous les élèves des mêmes infrastructures. A ce titre, je peux soulever le cas de la « bibliothèque » de Verdeaux. Un maître du collège avait pris en charge un service de prêt dans cet établissement en attendant la future bibliothèque qui aurait dû être mise en place par la commune. Le temps passant et ne voyant, tel la sœur Anne, rien

venir à l'horizon, ce maître a, semblerait-il, décidé de fermer boutique. Où est l'égalité de traitement entre les élèves du Léman et ceux de Verdeaux ?

La richesse des échanges entre élèves, grâce à cette proximité dans la cour de récréation, est déterminante et permet de conserver des amitiés ou d'en créer de nouvelles. Ces amitiés vont par la suite éviter la formation de ghettos, ou d'une façon plus générale le sentiment d'être devenus des laissés-pour-compte. Par ailleurs, le changement de bâtiment d'une même classe chaque année scolaire provoque un va-et-vient qui péjore le tissu social d'un élève et qui le déstabilise. Cette instabilité est à mon sens négative et devrait être réduite à son plus strict minimum.

Mon interpellation est la suivante : J'aimerais connaître la répartition des élèves des degrés 7 à 9 de notre commune et savoir dans quels bâtiments ils sont scolarisés. Cette situation va-t-elle évoluer et, si oui, va-t-on vers des bâtiments scolaires possédant les trois voies et ce à quelle échéance ? Quel est le taux de « va-et-vient » des classes entre les bâtiments ? Finalement, qu'en est-il de la bibliothèque de Verdeaux et quel avenir la Municipalité envisage-t-elle de lui donner ?"

Mme Myriam Romano, Municipale, propose de répondre au prochain Conseil. Au préalable, elle rappelle que la loi scolaire oblige les communes à accueillir les trois voies (art. 46 de la loi scolaire); c'est prévu, mais c'est prématuré de dire à quel moment. Mme Romano donnera une réponse détaillée au prochain Conseil.

Interpellation de M. **Jean-Jacques Ambresin (PSR)** sur la **vétusté de la Gare de Renens**

"Lors de la séance du 9 novembre 2006, une de nos collègues a évoqué le sentiment d'insécurité qui règne à la gare de Renens, sujet repris par 24-Heures, le 9 janvier dernier. Ce soir, je désire interpellier la Municipalité sur un autre point concernant notre gare, problème qui contribue au moins dans une certaine mesure, au sentiment d'insécurité. Je veux parler de la vétusté des lieux: bâtiment principal dont on peut certes apprécier le charme désuet, mais inadapté à sa fonction actuelle, absence d'ascenseurs, de quais à niveau, de rampes pour handicapés, la seule mini-rampe actuelle peu pratique, voire inutilisable avec certaines poussettes (je parle de celle qui est du côté de Chavannes, car celle de l'autre côté, qui n'est pas une mini-rampe, va très bien), passage sous-voies unique, bas et peu engageant en dépit d'un récent rafraîchissement, voilà pour les défauts les plus criants. En Suisse, quantité de gares de localités plus petites ont été modernisées et ont une tout autre allure!

La précédente Municipalité avait déjà mentionné cette situation aux CFF, sans grand succès, pour dire le moins. D'une part, l'interlocuteur changeait à chaque fois et ses promesses de s'occuper du dossier se noyaient dans d'obscurs méandres administratifs. Ou alors, la régie parlait de crédits à obtenir des Chambres fédérales dans un avenir plus ou moins lointain, de priorités plus urgentes ou encore du problème spécifique de Renens, le grand nombre de trains y passant quotidiennement rendant prétendument impossible la mise hors service d'une partie des voies. Et cela en même temps qu'on nous parlait de faire de la gare de Renens un pôle ferroviaire aussi important que celui de Lausanne pour désengorger ce dernier!

Même si aucun indice ne permet de penser que la situation ait fondamentalement changé durant ces derniers mois, je pose tout de même les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches ou reçu des informations qui permettent d'espérer que des travaux vont enfin être entrepris pour améliorer le service aux usagers de la gare de Renens. Autrement dit, la situation a-t-elle évolué au cours du dernier semestre?
- 2) Au-delà des promesses et prétextes évoqués ci-dessus auxquels les CFF nous ont habitués, la Municipalité peut-elle faire état de prochains travaux d'améliorations, même partiels, et dans quels délais?
- 3) Sinon, quelles démarches la Municipalité va-t-elle entreprendre pour que les choses bougent enfin dans ce secteur?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses et des autres compléments d'information qu'elle jugera bon d'apporter, même s'ils n'ont pas fait l'objet d'une question spécifique.

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "M. Ambresin m'a transmis sa question en fin d'après-midi. J'aimerais donner les informations suivantes: La gare de Renens est un des sujets qui avance actuellement dans le cadre du SDOL, et je peux informer le Conseil communal d'une étude pour lancer le projet de requalification du secteur de la gare, qui s'appelle aussi étude pour une insertion multimodale dans le centre de Renens. Insertion multimodale, ça veut dire que si on s'occupe de revaloriser, de réaménager les espaces publics tant dans le domaine public que CFF, dans le périmètre de la gare de Renens, il faut également le faire en relation avec plusieurs projets régionaux et locaux en matière de transports publics, soit le réseau RER, le réseau TL, et la question d'un nouvel axe lourd de transport public dont on ne sait pas si il passera par exemple sur la rue de Lausanne ou au 14-Avril, mais dont il doit y avoir une interface avec la gare de Renens. Donc cette étude a été lancée dans le cadre du SDOL, avec déjà, et je crois que c'est important et c'est le genre de progrès qui sont permis par le SDOL, une participation des quatre communes concernées, soit Renens, Chavannes, Ecublens et Crissier, une participation des TL, une participation des CFF, et une participation du canton par les pôles de développement économiques. Normalement, il y aura une information publique qui sera faite sur cette étude. Bien sûr, c'est le début du processus qui va amener au réaménagement de cette gare. Je tiens à dire que ça concerne un montant extrêmement important. Lors de l'ancienne législature, on avait eu un contact avec les CFF, c'est des sommes entre une dizaine de millions ou 30 à 40 millions selon l'importance des changements. Par exemple, si on imagine un deuxième passage sous-voies, des passages pour handicapés, des ascenseurs, un accès aux quais par ascenseur, on tombe dans des sommes énormes et c'est évidemment ni seulement les CFF, ni seulement la commune, mais cela implique effectivement une participation du canton, voire de la Confédération aussi, pour faire ces projets. Ce sont des projets qui sont en cours, je me propose de faire parvenir la description de ce projet d'étude à l'interpellateur, M. Ambresin, et aux présidents des groupes, qui pourront la distribuer à ceux que cela intéresse. Je précise aussi que la Municipalité va rencontrer les CFF le 20 février avec en particulier ce problème de la gare de Renens qui est à l'ordre du jour. Je propose aussi qu'on vous informe de l'évolution après cette rencontre, ou de la suite des travaux dans le cadre du SDOL. M. Ambresin peut-il accepter cette réponse à son interpellation, en vous garantissant qu'on vous informera de la suite?"

M. Jean-Jacques Ambresin remercie Mme Huguenin de sa réponse. Il peut se contenter de cette réponse momentanée, mais la deuxième question parlait de délais. Tout ce que Mme Huguenin a dit, à 80% il le savait, car il y a une année comme maintenant on en parlait déjà. Il est d'accord que le SDOL a fait quelques pas supplémentaires, mais pour le moment nous en sommes toujours au projet, aux discussions, et il y a 40 millions qui sont prévus pour la halte Prilly-Malley. Donc les CFF, qui ont un peu de peine à servir la Suisse romande, et qui répartissent quand même leurs crédits, M. Ambresin craint qu'ils viennent nous dire, attendez, il y a la 3^{ème} voie entre Nyon et Coppet, il y a les 40 millions pour la halte de Malley, donc Renens, ça sera pour... 2098! Ce n'est pas pour créer une querelle villageoise entre Malley et Renens (M. Ambresin, égoïstement, aurait intérêt à ce que les travaux se fassent d'abord à Malley plutôt qu'à Renens). Il aimerait qu'on ait quelque chose d'un peu plus concret, même si c'est peu de chose, par exemple une rampe du côté de Chavannes, mais pas qu'on nous dise qu'on étudie, et que ses petits-enfants enfin éventuellement voient quelque chose. C'est ce qu'il aimerait qu'on précise un peu mieux.

Marianne Huguenin, Syndique "Pour des transformations relativement simples, comme celles que vous évoquez, on peut vous informer après notre réunion avec les CFF. Pour la question du délai du réaménagement de l'ensemble de la gare, comme vous, on aimerait bien savoir quand est

ce délai. Ce qui est sûr, c'est qu'on va faire tout ce qu'on peut pour que ce soit le plus rapidement possible, mais effectivement qu'on vous informera dès qu'on en sait plus par rapport à ça."

Vœu de **M. Thierry Oppikofer** (Les Verts)

"En tant que membre de la commission de gestion, j'ai reçu un macaron pour pouvoir me parquer gratuitement de janvier à mai sur les parkings de la Place du marché et de l'Hôtel de ville. Il semble qu'une autorisation de parcage soit également délivrée pour les séances en journée des autres commissions, telles que la commission de naturalisation.

Je voudrais simplement faire remarquer qu'alors que nous essayons de réduire les nuisances dans notre commune, dont notamment le trafic, nous pourrions donner l'exemple à la population en renonçant aux transports individuels lorsque nous exerçons notre rôle de conseiller communal sur notre propre commune.

Mon vœu est que la Municipalité abroge ce genre de privilèges datant d'un autre âge. Je tiens à rappeler pour la forme que les Conseillers communaux perçoivent des jetons de présence pour leur participation aux séances de commissions et que de mon avis cela suffit amplement pour payer le parking."

Mme Marianne Huguenin, Syndique "En Municipalité, on pèsera les vœux divers qui ne manqueraient pas de venir dans ce sens ou dans un autre, parce que, effectivement, si on a donné ces autorisations de parcage, c'est suite à des vœux différents de membres des commissions et on en discutera."

Communication de **Mme Rose-Marie Prêtre** (PSR) Conseil communal de Renens

"Des futurs labours de la place du Marché, permettez-moi de passer à la politique agricole fédérale. A l'instigation de Mme Bastienne Joerchel, notre commune, par sa Municipalité et son Conseil communal, s'est déclarée hors zone des Accords généraux sur le commerce des services (AGSC), accords prônés par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Sous l'influence de puissants groupes agroalimentaires, l'OMC a émis des directives visant à l'ouverture des marchés et à l'augmentation de la compétitivité.

Actuellement, une nouvelle politique agricole, la PA 2011, est en train de se mettre en place au niveau fédéral en s'inspirant fortement de ces dernières, ce qui aura des conséquences très importantes pour notre pays, pour le monde agricole et notre approvisionnement. Elles devraient inexorablement conduire à une industrialisation croissante de la production alimentaire qui, rappelons-le, a déjà à son actif quelques catastrophes et non des moindres : la grippe aviaire, la dissémination d'OGM, la maladie de la vache folle, l'épuisement de nappes phréatiques entre autres. Après avoir étudié les conséquences du PA 2011, l'association LONGO MAI, Uniterre, Pro Natura, l'Association suisse agriculture et industrie, entre autres, ont décidé d'initier une pétition afin de combattre la politique agricole du PA 2011 pour les cinq raisons succinctement présentées ci-après:

1. La PA 2011 projette de faire disparaître la moitié des fermes suisses. 32'000 familles risquent de perdre leurs moyens d'existence.
2. La PA 2011 porte ainsi en elle le transfert du travail agricole vers une main d'œuvre facilement exploitable. (ex. exploitation d'immigrés sous-payés dans le sud de l'Andalousie)...
3. La PA 2011 veut décourager les jeunes d'apprendre les métiers agricoles.
4. Par la PA 2011, la terre devient à nouveau un objet de spéculation...
5. La PA 2011 encourage une agriculture grosse consommatrice de pétrole qui utilise plus de calories qu'elle n'en produit alors que les réserves de pétrole déclinent.

Ces points sont contraires à un développement durable et au respect individuel; c'est maintenant l'occasion d'affirmer une solidarité ville-campagne et de signer la pétition qui est à disposition sur des tables qui se trouvent ici à la sortie. Je vous invite à me rejoindre après le conseil où je tiens à votre disposition des informations plus complètes."

Mlle Florence Widmer (RCDR): "Cette semaine j'ai pu remarquer que l'affichage sauvage se banalise complètement et devient très régulier ; à mon avis, trop régulier !!! Ces diverses affiches ou autres méthodes de propagandes font tache dans notre ville. Et soulignons que les personnes qui les posent ne sont pas capables ou motivées de nous en débarrasser, même lorsque l'échéance de leur « publicité » est dépassée !!! Pour cette raison, je demande à la Municipalité d'étudier la meilleure manière de stopper cela étant donné qu'il existe un règlement spécial concernant l'affichage. D'avance, je vous remercie pour les futurs efforts fournis."

M. Walter Siegrist (RCDR) En votant les conclusions du préavis 9, le Conseil a nettement témoigné son envie de tourner la page de la triste histoire de l'usine Fly. Au vu des discussions, on se rend compte qu'il s'agit de valoriser les parcelles 951, 954 et 1034, afin de répondre aux nouvelles exigences urbaines, telles que:

- créer un dégagement dans l'entrée de Renens,
- créer des espaces polyvalents sur ces parcelles,
- être un peu plus parcimonieux avec les places de parc (en effet il n'y a pas besoin de trois places par habitation).

A l'heure actuelle, nous pouvons avoir une bonne visibilité de ce que pourrait être l'entrée Est de Renens, mais force est de constater que le plan de quartier actuellement en vigueur n'est plus adapté. Attendre la fin des travaux de démolition pour émettre un nouveau plan de quartier reviendrait à retarder d'autant les nouvelles constructions. Aussi les conditions favorables à l'aménagement de ce quartier doivent être créées immédiatement.

C'est pourquoi le RCDR demande à la Municipalité d'étudier immédiatement et d'émettre un nouveau plan de quartier en tenant compte de la situation actuelle, où le CUS serait augmenté à 2,5, tout en prévoyant une zone de dégagement. Ceci est un **postulat**.

Le Président met le renvoi à la Municipalité de ce postulat au vote. C'est avec plusieurs abstentions que ce postulat est renvoyé à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la séance est close.

Le Président remercie chacun pour son travail et donne rendez-vous le 21 février.

La séance est levée à 22 h 22

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Studer

Suzanne Sisto-Zoller